



Procès-verbal du Conseil Municipal Séance du 08/04/2026

Séance du mercredi 8 avril 2026 19:30 dans le lieu habituel de ses séances

Quorum : 6

Membres présents :

Sébastien LOISEAU, Olivier MERLAND, Baptiste PROVENZANO, Manon FOURES, Romain GUITARD, Patricia MARCUS, Amélie PICARD, Patrick MARCHAL, Murielle FLANDRIN, Clément JACQUEMET, Angélique JACQUEMET

Membres Absents :

Président de séance : Patricia MARCUS

Secrétaire de séance : Murielle FLANDRIN

Approbation du procès verbal de la réunion du 20 mars 2026

Le procès verbal de la séance du 20 mars 2026 est adopté à l'unanimité.

Indemnités de fonction du maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24 ;

Vu le procès-verbal de l'élection du maire en date du 20 mars 2026;

Considérant que la commune compte moins de 500 habitants ;

Considérant la revalorisation de l'indice brut terminal de la fonction publique intervenue en décembre 2025 ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1

À compter du 20 mars 2026, l'indemnité de fonction du maire est fixée à **28.1 % de l'indice brut terminal de la fonction publique**, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 2

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Article 3

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 11 voix Sébastien LOISEAU, Olivier MERLAND, Baptiste PROVENZANO, Manon FOURES, Romain GUITARD, Patricia MARCUS, Amélie PICARD, Patrick MARCHAL, Murielle FLANDRIN, Clément JACQUEMET, Angélique JACQUEMET

Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix

Indemnités des Adjointes

Le Conseil municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123-20 et L.2123-24 ;
Vu l'élection des adjoints en date du 20 mars 2026 ;
Considérant que la commune compte moins de 500 habitants ;
Considérant que le montant total des indemnités allouées ne doit pas dépasser l'enveloppe maximale autorisée ;
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1

À compter du 20 mars 2026, les indemnités de fonction des adjoints sont fixées comme suit :

- 1er adjoint : 10,89 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2ème adjoint : 10,89 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 3ème adjoint : 10,89% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Article 2

Le montant total des indemnités respecte l'enveloppe maximale réglementaire.

Article 3

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 11 voix Sébastien LOISEAU, Olivier MERLAND, Baptiste PROVENZANO, Manon FOURES, Romain GUITARD, Patricia MARCUS, Amélie PICARD, Patrick MARCHAL, Murielle FLANDRIN, Clément JACQUEMET, Angélique JACQUEMET

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Election des délégués au Syndicat d'électrification Meuse Argonne Voie-Sacrée

Afin de représenter la commune auprès du Syndicat d'électrification Meuse Argonne Voie-Sacrée,
le Conseil Municipal a procédé à l'élection de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants.

Ont été élus :

Membres titulaires :

- LOISEAU Sébastien
- MERLAND Olivier

Membres suppléants :

- JACQUEMET Clément
- PROVENZANO Baptiste

Commune de Dombasle en Argonne
122 rue de la République 55120 Dombasle en Argonne
Tél : 03 29 86 80 55 Courriel : dombasle-mairie@orange.fr

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 11 voix Sébastien LOISEAU, Olivier MERLAND, Baptiste PROVENZANO, Manon FOURES, Romain GUITARD, Patricia MARCUS, Amélie PICARD, Patrick MARCHAL, Murielle FLANDRIN, Clément JACQUEMET, Angélique JACQUEMET

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

LISTE DES COMMISSIONS MUNICIPALES

BOIS : MARCHA PATRICK - LECLERE SEBASTIEN - REMETTER GERALD

COMMUNICATION : PROVENZANO BAPTISTE - FLANDRIN MURIELLE - PICARD AMELIE - PETITJEAN CATHERINE

TRAVAUX - VOIRIE - CHEMIN : LOISEAU SEBASTIEN - GUITARD ROMAIN - JACQUEMET CLEMENT

EAU : LOISEAU SEBASTIEN - MERLAND OLIVIER

PATRIMOINE - EMBELLISSEMENT : MARCUS PATRICIA - FOURES MANON - PROVENZANO BAPTISTE - GUITARD ROMAIN - MERLAND OLIVIER

COURS D'EAU - RIVIERE : GUITARD ROMAIN - LOISEAU SEBASTIEN - MARCUS PATRICIA - JACQUEMET CLEMENT - FOURES MANON

DELEGUES AUX DIFFERENTES INSTANCES :

CODECOM : Patricia MARCUS - Sébastien LOISEAU

SYNDYCAT MIXTE SCOLAIRE : Titulaires : FOURES MANON - PICARD AMELIE

Suppléants : FLANDRIN MURIELLE - OLIVIER MERLAND

Taux d'impositions 2026

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux d'imposition.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe d'habitation : 11,49 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,59 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 27,52 %
- cotisation foncière des entreprises : 10,66 %

Commune de Dombasle en Argonne
122 rue de la République 55120 Dombasle en Argonne
Tél : 03 29 86 80 55 Courriel : dombasle-mairie@orange.fr

CHARGE Madame le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 11 voix Sébastien LOISEAU, Olivier MERLAND, Baptiste PROVENZANO, Manon FOURES, Romain GUITARD, Patricia MARCUS, Amélie PICARD, Patrick MARCHAL, Murielle FLANDRIN, Clément JACQUEMET, Angélique JACQUEMET

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Vente de bois proposée par l'ONF

L'ONF nous propose une vente de bois sur les parcelles 6u et 7u, elle doit avoir lieu le 19 mai. Le volume estimé est de 464m³. La commission bois est chargée de prendre contact avec le garde forestier pour situer les parcelles et avoir plus de renseignements avant de prendre une décision.

Entretien de la forêt 2026

Les membres de la commission bois sont chargés de prendre contact avec le garde pour faire le point sur les devis et les travaux prévus.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire propose de faire venir le major Morizot de la gendarmerie de Clermont en Argonne pour faire un point sur la sécurité du village et les différentes manières de l'améliorer : par participation citoyenne ou instauration de la vidéosurveillance dans le village.

Madame le Maire et des adjoints ont rencontré l'économiste pour faire une visite du presbytère, il y a beaucoup de travaux à prévoir, il faudrait faire des demandes de devis avant de prendre une décision.

Il faudrait remettre à jour les devis pour la rénovation de la toiture du lavoir car il a plus d'un an.

Entretien du village : M. Markoja prend sa retraite en fin d'année, il faudrait commencer à prendre contact avec des prestataires pour effectuer des devis ou réfléchir à la possibilité de recruter un employé communal .

L'organisation du repas du 14 juillet et des animations a été évoqué.

Le Secrétaire de séance,
Murielle FLANDRIN

Fait à DOMBASLE EN ARGONNE,
Le 13/04/2026 ,
Le Maire, Patricia MARCUS